

3°additif et précisions circulaire du mouvement départemental 2019 Aude

MàJ le 16-04-2019

- **POINTS DE RAPPROCHEMENT CONJOINTS :**

1) ***Rectificatif Annexe IV-1 page 53 de la circulaire*** : la demande concerne également les entrants dans le département à la rentrée 2019.

2) ***Rectificatif Annexe IV-1bis page 54 de la circulaire*** :

Ne peut être bonifiée une demande de mutation au titre d'un rapprochement avec un conjoint qui n'a pas d'activité professionnelle, y compris si le conjoint est inscrit à Pôle emploi.

En conséquence la dernière mention du tableau relative au lieu d'inscription Pôle Emploi disparaît.

- **ADDITIF LISTE DES POSTES :**

1) L'école de Malves en Minervois **ISU 104** compte bien 4 classes et non 3 classes comme indiqué sur SIAM.

2) L'école maternelle de Villegailhenc **ISU 270** compte bien 3 classes et non 2 classes comme indiqué sur SIAM.

3) Les enseignants ayant choisi l'**ISU 249** relatif au poste DCOM école élémentaire Mathieu Peyronne, seront contactés par la diper afin de valider leur saisie et de déterminer leur choix entre la direction de l'école Emile Zola ou la DCOM de l'école M.Peyronne.